

# Qualité de l'air : un indice Atmo nouvelle génération en janvier 2021

[Risques](#) | 29 juillet 2020 | [Florence Roussel](#) | [Actu-Environnement.com](#)



© [endstern](#)

Dans les cartons depuis plusieurs mois, le [nouvel indice de la qualité de l'air](#) verra finalement le jour en janvier 2021. Prévu initialement pour début 2020, [l'arrêté](#) modifiant l'indice n'a été publié que ce mercredi 29 juillet. Il abroge l'arrêté de... 2004. Une actualisation bienvenue au regard des enjeux de [qualité de l'air](#).

D'ici quelques mois, l'indice s'appellera officiellement l'indice "Atmo" et couvrira désormais l'ensemble du territoire et plus uniquement les agglomérations de plus de 100 000 habitants. Il sera établi par les associations de surveillance de la qualité de l'air (AASQA). Il agrègera quotidiennement les concentrations de cinq polluants : le dioxyde de soufre (SO<sub>2</sub>), le dioxyde d'azote (NO<sub>2</sub>), l'ozone (O<sub>3</sub>), les particules de diamètre inférieur à 10 micromètres (PM10) et, nouveauté, les particules de diamètre inférieur à 2,5 micromètres (PM2,5). Cinq niveaux et couleurs de qualité sont prévus : bon (en bleu), moyen (vert), dégradé (jaune), mauvais (rouge), très mauvais (pourpre), extrêmement mauvais (magenta).

Chaque AASQA publiera l'indice sur les zones géographiques qu'elle surveille en précisant la liste des stations de mesure utilisées pour le calcul et une notice technique. Ces associations agréées réaliseront par ailleurs une évaluation des résultats obtenus sur une année, comprenant une analyse de la représentativité spatiale des indices de qualité de l'air calculés pour chaque zone. Cette évaluation fera l'objet d'un rapport adressé au préfet et au ministre chargé de l'environnement, au plus tard le 30 juin 2022.



[Florence Roussel, journaliste](#)

[Rédactrice en Chef](#)